

Qu'est-ce que le stage de préparation à l'installation SPI ? A-t-on l'obligation de suivre ce stage avant de s'installer comme artisan ? Le stage de préparation à l'installation est-il obligatoire aussi pour les auto-entrepreneurs ou les micro-entrepreneurs ?

Auparavant obligatoire pour tous les artisans et faisant partie du processus d'inscription au Répertoire des métiers, le stage de préparation à l'installation devient **facultatif avec la loi PACTE de 2018 (adoption définitive prévue pour début 2019)**.

Le stage reste systématiquement proposé par les Chambres des Métiers ; il permet de mieux préparer son projet de création-reprise d'entreprise et d'acquérir des compétences en gestion et gestion administrative.

Le stage de préparation à l'installation est délivré par les **Chambres des Métiers et de l'Artisanat**, qui ont le monopole sur l'organisation de cette formation.

A noter aussi : pour certains métiers, notamment ceux touchant au bâtiment, l'artisan qui souhaite créer une entreprise doit **justifier d'un diplôme** (CAP, BEP, Bac pro, BP, BTS) ou d'**un titre équivalent** homologué. A défaut, il faudra justifier d'**au moins 3 ans d'expérience professionnelle** en tant qu'indépendant ou salarié, dans le métier visé.

Stage de préparation à l'installation : les auto-entrepreneurs aussi.

Les auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs se voient eux-aussi proposer le stage de préparation à l'installation. En effet le stage n'est pas lié au statut juridique mais bien à la nature de l'activité exercée : toutes les métiers artisanaux sont concernés.

Remarque : à la création du statut de l'auto-entreprise en 2009, l'obligation de stage avait été supprimée. Elle a été rétablie en 2014, puis de nouveau supprimée fin 2018.

Le contenu et le programme du stage de préparation à l'installation.

La formation, d'une durée de **30 heures** soit environ 4 jours, a pour objectif d'aider l'entrepreneur dans son parcours de création ou de reprise d'entreprise.

Le programme comporte généralement les points suivants :

- les étapes de la création d'entreprise,
- le choix du statut juridique,
- le statut social du dirigeant,
- les **assurances** facultatives et obligatoires pour les artisans,
- le **prévisionnel financier** et le plan de financement,
- le fonctionnement de la **TVA**,
- les impôts et les taxes,
- le calcul des prix de vente et des **coûts de revient**,
- les modalités d'établissement des **devis** et factures,
- la notion de **besoin en fonds de roulement**,
- les relations avec la banque,
- le pilotage de l'entreprise et les tableaux de bord,

- les outils de gestion commerciale,
- les aides à la création d'entreprise.

Des intervenants (assureurs, experts-comptables, banquiers) peuvent aussi intervenir auprès des stagiaires.

A noter que le contenu du stage peut légèrement varier d'une Chambre des Métiers à l'autre.

Le stage de préparation à l'installation en ligne (à distance).

Certaines Chambres des Métiers proposent d'effectuer le stage de préparation à l'installation en ligne sur internet, c'est-à-dire **à distance**. C'est le cas par exemple de la Chambre des Métiers de la région PACA. La formation à distance peut être effectuée dans un délai d'un mois suite à l'inscription en ligne et se termine par une demi-journée de rendez-vous physique.

Le prix du SPI.

Jusqu'à présent, plusieurs formules de stage étaient proposées par les Chambres des Métiers :

- Le stage réglementaire de 4 jours,
- Un stage plus long et plus coûteux, permettant d'acquérir des compétences approfondies en gestion d'entreprise.

La **loi PACTE de 2018** vient harmoniser le stage de préparation à l'installation : ce dernier dure désormais une semaine maximum et est proposé au prix unique de **194 €**.

Stage de préparation à l'installation : possibilité de prise en charge par Pôle Emploi.

Le coût du stage de préparation à l'installation **peut être pris en charge par Pôle Emploi** sous certaines conditions, qui peuvent varier en fonction de votre lieu de résidence. Des accords régionaux ont en effet été passés entre Pôle Emploi et les Chambres des Métiers, en vue d'encourager la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi.

La prise en charge du coût du stage par Pôle Emploi peut être totale ou partielle. Dans la plupart des cas, il faut être demandeur d'emploi depuis plus de 6 mois ou demandeur d'emploi indemnisé pour pouvoir en bénéficier.

S'inscrire au stage de préparation SPI.

Dans la plupart des départements, l'inscription au SPI peut se faire **en ligne**, sur le site internet de la Chambre des Métiers locale. Dans certains cas, un formulaire est à télécharger, à compléter, signer et renvoyer.

L'inscription peut aussi se faire par téléphone auprès de la Chambre des Métiers.

Stage de préparation à l'installation : les dispenses (liste).

A noter : la liste de dispenses qui suit n'est plus applicable depuis la loi PACTE de 2018, puisque le stage est devenu **facultatif**.

Les dispenses concernent les situations suivantes (justificatifs à fournir) :

- **Dispenses pour expérience professionnelle :**
 - chef d'entreprise installé depuis plus de 3 ans, quelque soit le métier ou le secteur d'activité,
 - chef d'entreprise ayant déjà été inscrit au répertoire des métiers,
 - conjoint-collaborateur ayant exercé pendant au moins 3 ans (ou moins de 3 ans en cas de reprise de l'entreprise du conjoint),
 - personne ayant exercé sous le statut cadre pendant au moins 3 ans.
- **Dispenses pour formations équivalentes au stage :**
 - personne titulaire du Brevet de Maîtrise d'Artisan (BMA)
 - personne titulaire d'un titre ou d'un diplôme niveau BAC + 2 comportant un enseignement en matière d'économie et de gestion
 - personne ayant obtenu le Titre Encadrant d'Entreprise Artisanale (EEA) ou Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)
 - personne ayant suivi une formation régionale longue en création d'entreprise
 - personne ayant suivi la formation de taxi
- **Cas particuliers de dispense :**
 - changement de gérant d'une société déjà immatriculée au Répertoire des métiers.

Voir aussi notre article : [Créer une auto-entreprise : les démarches.](#)

Bonus : Des outils Excel pour gérer votre entreprise.

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits :

- un modèle de **plan financier** Excel (prévisionnel comptable facile à élaborer) : [cliquez ici pour y accéder.](#)
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder.](#)
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder.](#)
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder.](#)

Créez votre entreprise en quelques clics.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)